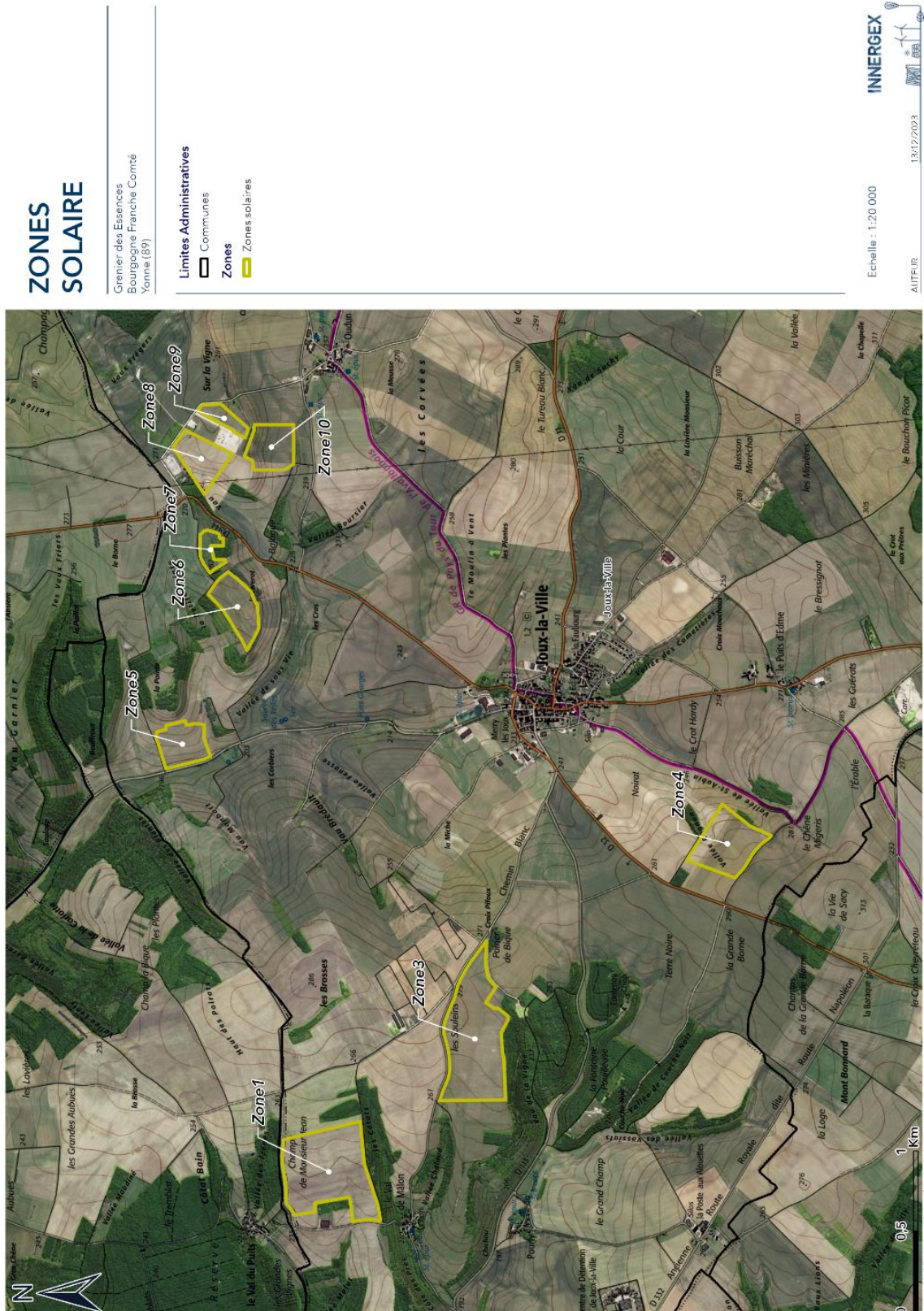


Projet solaire « Grenier des Essences »

Avis Conseil Départemental 89

Réponse de Grenier des Essences SAS

Au cours de l'instruction du projet « Grenier des Essences », la DDT a fait part à Innergex France des Avis du Conseil Départemental de l'Yonne. Ces derniers sont au nombre de 9 : un avis par demande de Permis de Construire. En effet, pour rappel, une demande de Permis de Construire a été déposée pour chaque zone solaire. La numérotation de ces dernières est rappelée sur la carte suivante.



Zone 1, 3 et 4 :

- **Pas d'avis sur le dossier** puisque les parcs photovoltaïques n'auront pas d'accès direct sur le domaine public départemental.
- Prescriptions :
 - o Accès au chantier via itinéraire réservé aux convois exceptionnels et état des lieux pour toute autre voirie départementale utilisée (aménagement et dégradations au frais du Maître d'Ouvrage)
 - o Mise en place du réseau d'électricité entre les centrales et le poste source soumis à déclaration, concertation et permission de voirie

Zone 5 :

- **Avis favorable** pour l'accès sur la route départementale n°11
 - o Avec aménagement pour éviter tout ruissellement de matériaux sur la chaussée (aménagement soumis à Permission de voirie). Le Maître d'Ouvrage proposera ainsi notamment :
 - Les 10 premiers mètres pourront être équipés d'un bicouche (de la route au portail)
 - Le portail sera situé à plus de 10m en recul de la route, permettant aux équipes de maintenance / exploitation et à l'exploitant agricole de stationner hors de la route pendant l'ouverture et la fermeture du portail.
 - o Avec marge de recul de 10 m sur l'axe et 5 m de l'alignement.

Cette marge de recul est respectée puisqu'une bande débroussaillée de 10m est présente entre l'alignement et la clôture de la centrale.

- Prescriptions :
 - o Accès au chantier via itinéraire réservé aux convois exceptionnels et état des lieux pour toute autre voirie départementale utilisée (aménagement et dégradations au frais du Maître d'Ouvrage)
 - o Mise en place du réseau d'électricité entre les centrales et le poste source soumis à déclaration, concertation et permission de voirie

ELOIGNEMENT ZONE 5

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne Franche Comté

Design

- Tables PV
- Aire de retournement
- Borne incendie
- Cloture
- Défrichement
- Piste légère
- Piste lourde
- Piste bicouche
- PTR
- Réserve incendie



Echelle : 1:1 500

Mathieu JULIEN

15/02/2024



ACCES ZONE 5

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne Franche Comté

Design

- Tables PV
- ▨ Aire de retournement
- ▨ Borne incendie
- Cloture
- ▨ Défrichage
- ▨ Piste légère
- ▨ Piste lourde
- ▨ Piste bicouche
- ▨ PTR
- Réserve incendie



Echelle : 1:500

Mathieu JULIEN

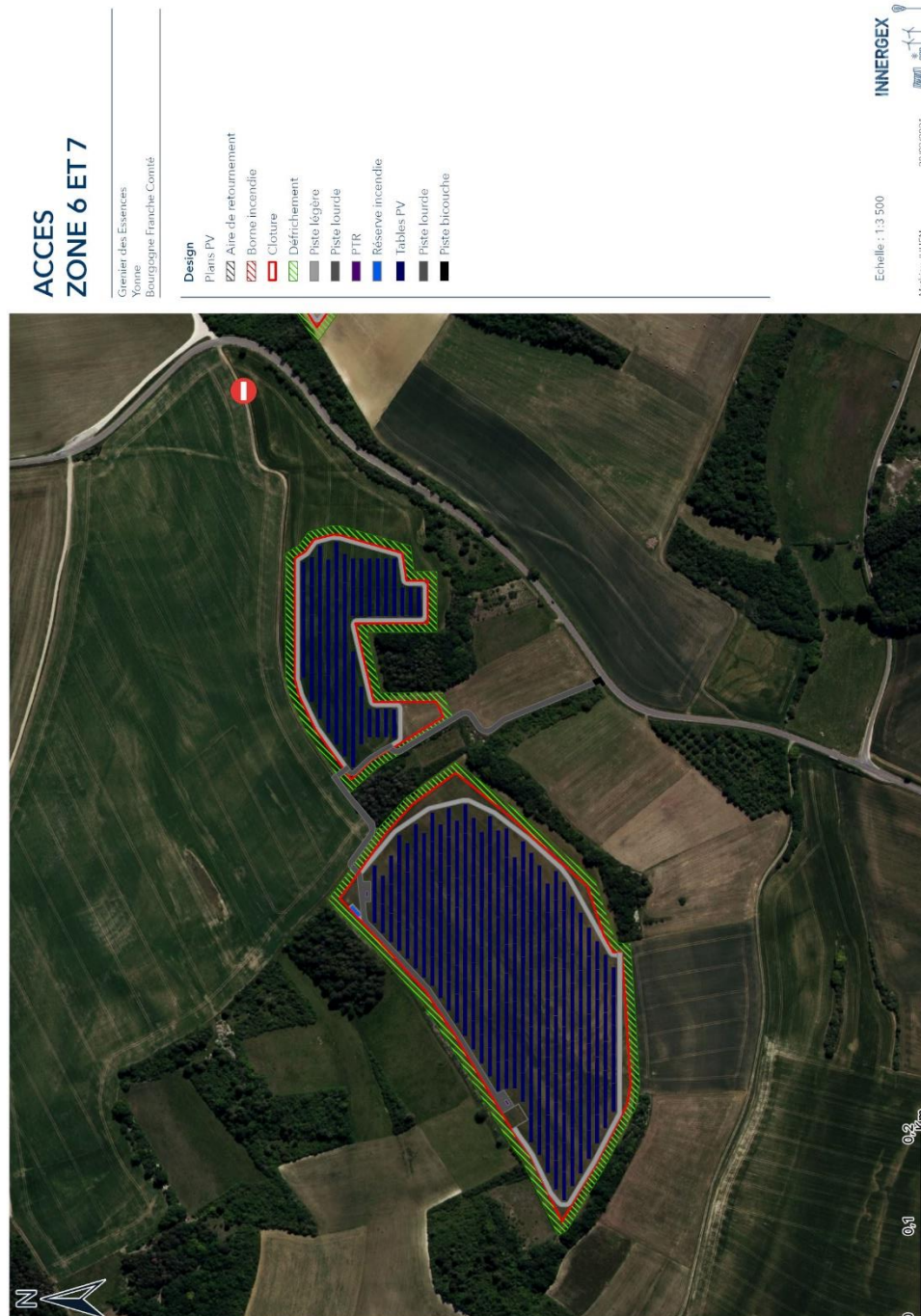
15/02/2024



Zone 6 et 7 :

- **Avis défavorables** pour l'accès sur la route départementale n°944
- Prescriptions :
 - o Accès au chantier via itinéraire réservé aux convois exceptionnels et état des lieux pour toute autre voirie départementale utilisée (aménagement et dégradations au frais du Maître d'Ouvrage)
 - o Mise en place du réseau d'électricité entre les centrales et le poste source soumis à déclaration, concertation et permission de voirie

Contrairement à la présentation des accès, initialement prévus par le chemin du Borne, dans le dossier de demande de Permis de Construire, l'accès se fera finalement par le Sud de la zone 7.



ACCES ZONE 6 ET 7

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne Franche Comté

Design

- Piste lourde
- Piste bicouche

Echelle : 1:300

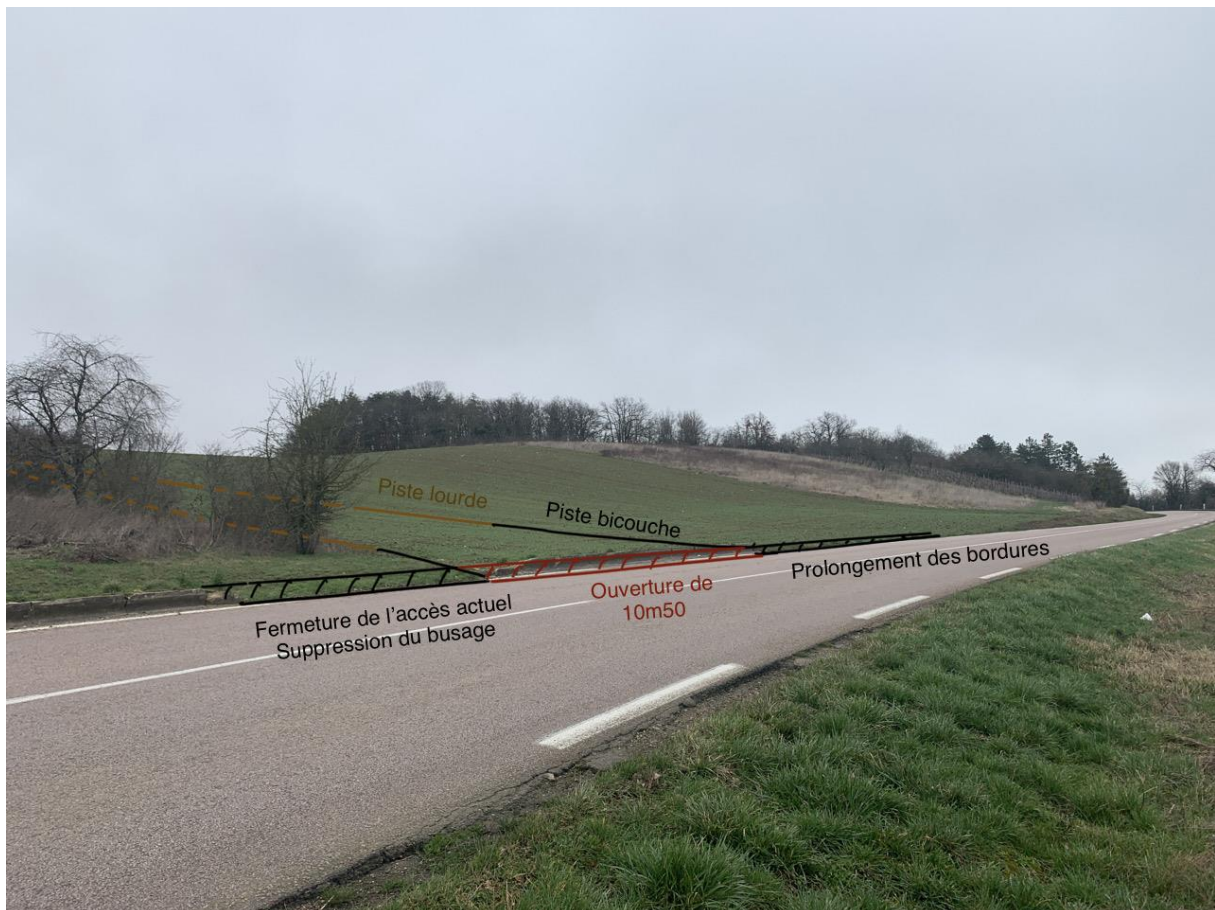
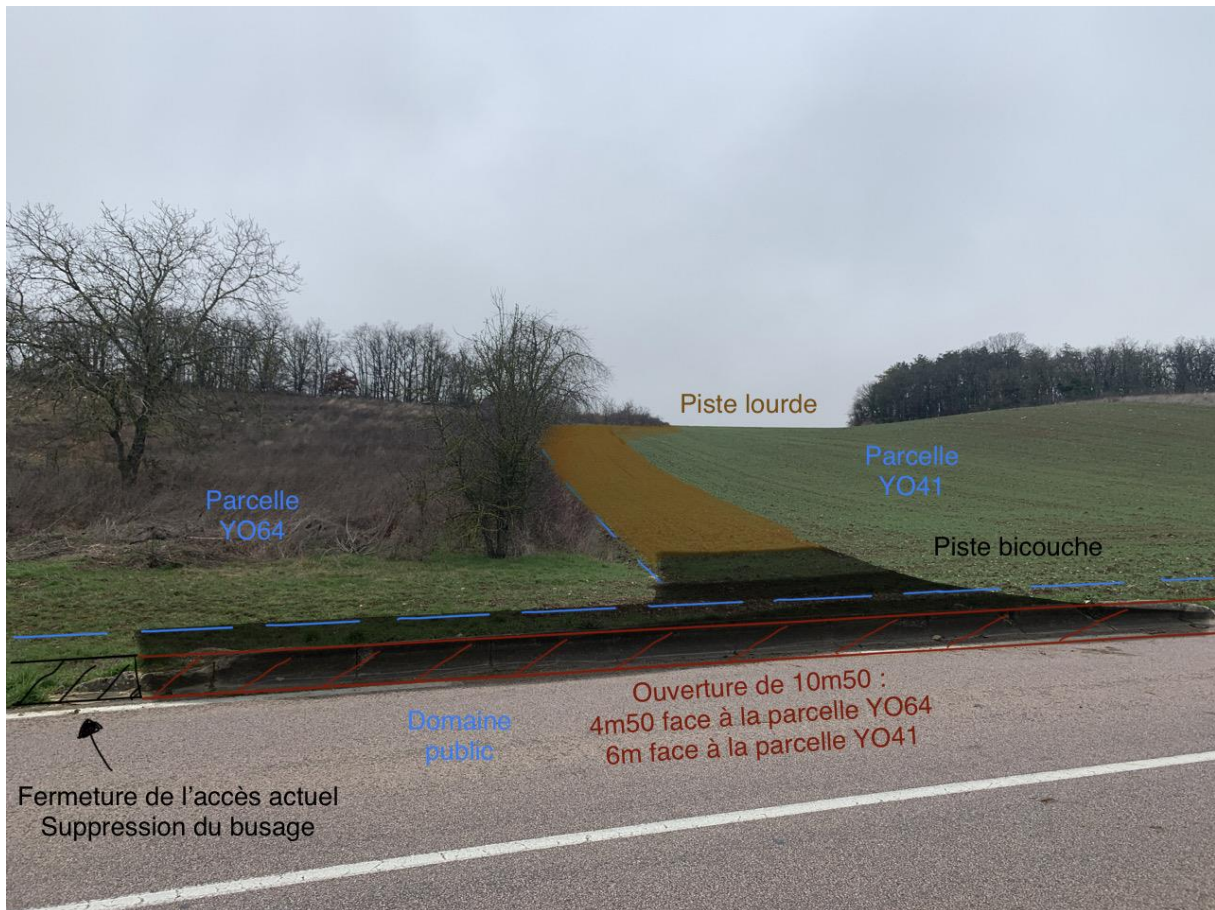
Matheu JULIEN 20/02/2024

INNERGEX



Un aménagement sera ainsi mis en place au niveau de la RD944 et sera soumis, comme pour la zone 5, à une Permission de voirie. Cet aménagement consisterait en :

- Une fermeture de l'accès actuel de 4,50m avec des glissières GA3, permettant l'accès aux parcelles par les exploitants agricoles
- Une ouverture en amont des glissières GA3, d'une largeur de 10,50m avec busage
- Un busage du fossé actuel
- Une gestion des eaux de pluie et des possibles ravinements par l'utilisation d'un bicouche sur l'emprise de la voie publique prolongée sur les premiers mètres de la parcelle YO41, de grilles d'évacuation des eaux dans le fossé, ...



ACCES ZONE 6 ET 7

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne Franche Comté

- Design**
- Tables PV
 - Borne incendie
 - Cloture
 - Défrichement
 - Piste légère
 - Piste lourde
 - Piste bicouche
 - PTR
 - Réserve incendie



Echelle : 1:1 500

Mathieu JULIEN

15/02/2024



Zones 8 et 9 :

- **Avis favorables** pour l'accès sur la route départementale n°944
 - o Utilisation de l'accès du parc éolien (arrivée depuis le Sud uniquement, demi-tour au niveau de la carrière Berger, et sortie obligatoire vers le Nord)
- Prescriptions :
 - o Accès au chantier via itinéraire réservé aux convois exceptionnels et état des lieux pour toute autre voirie départementale utilisée (aménagement et dégradations au frais du Maître d'Ouvrage)
 - o Mise en place du réseau d'électricité entre les centrales et le poste source soumis à déclaration, concertation et permission de voirie

ACCÈS ZONES 8 ET 9

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne-Franche-Comté

- Zones**
- Zones solaires
- Design**
- Plans PV
 - Aire de retournement
 - Borne incendie
 - Cloture
 - Défrichage
 - Piste légère
 - Piste lourde
 - PTR
 - Réserve incendie
 - Tables PV
- WORKSPACE**
- Type
- Entrée
 - Sortie



Echelle : 1:2 000

Mathieu JULIEN

08/01/2024

INNEREX



Zone 10 :

- **Avis défavorable** pour l'accès sur la route départementale n°944
- Prescriptions :
 - o Accès au chantier via itinéraire réservé aux convois exceptionnels et état des lieux pour toute autre voirie départementale utilisée (aménagement et dégradations au frais du Maître d'Ouvrage)
 - o Mise en place du réseau d'électricité entre les centrales et le poste source soumis à déclaration, concertation et permission de voirie

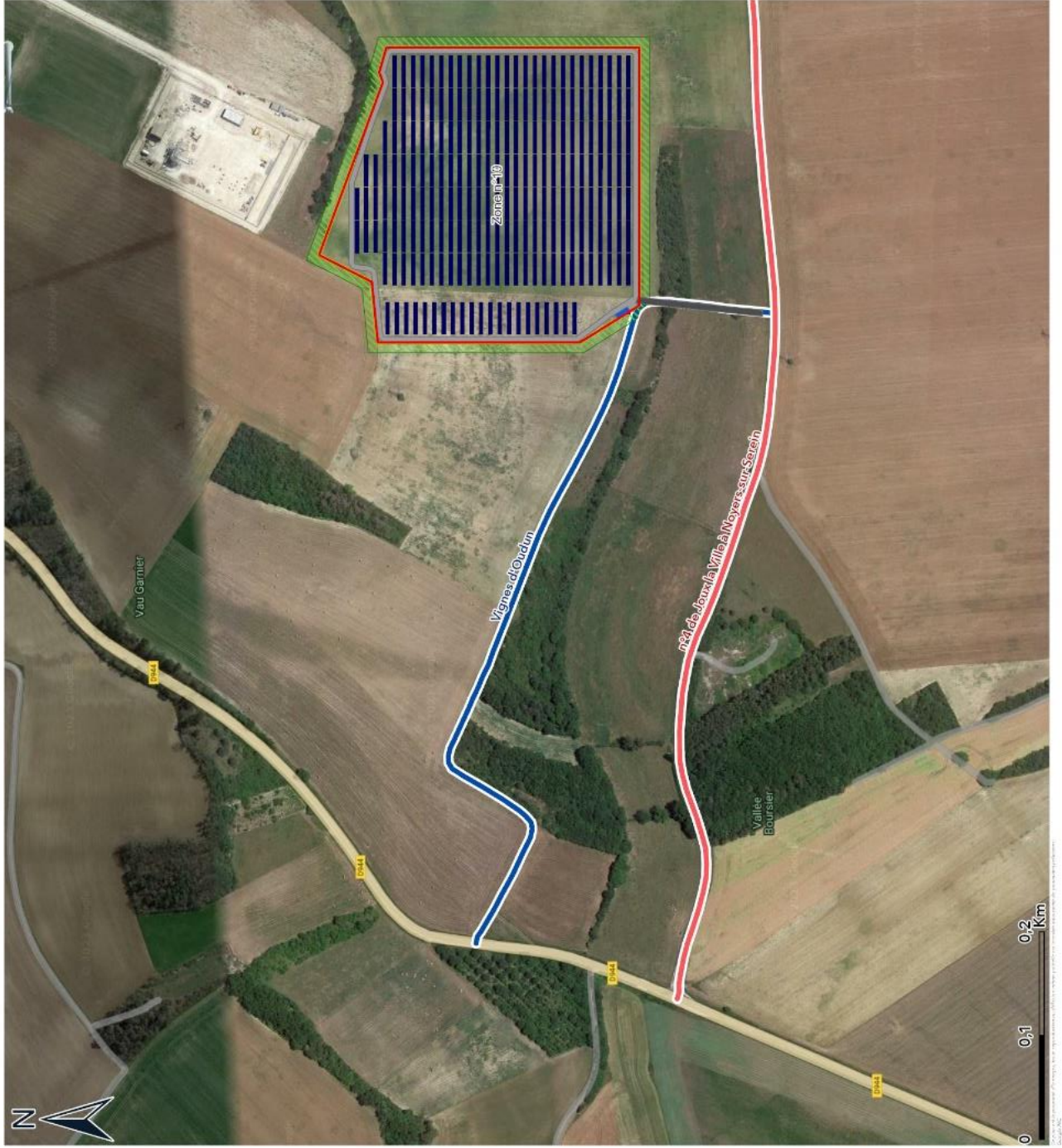
L'avis défavorable est lié à un accès à la zone 10 depuis la RD944 par le chemin rural des Vignes d'Oudun. Le croisement RD944 / Chemin des Vignes d'Oudun n'étant pas sécurisé.

L'accès se fera cependant par la voie communale n°4 de Joux-la-Ville à Noyers-sur-Serein en utilisant le croisement sécurisé avec la RD944 avant de remonter à la zone 10 par le Chemin des Vignes d'Oudun.

ACCÈS ZONE 10

Grenier des Essences
Yonne
Bourgogne Franche Comté

- Chemins_Voies_Joux
- TYPE**
- Chemin rural
 - Voie communale
- Zones**
- Zones solaires
- Design**
- Plans PV
- Borne incendie
 - Cloture
 - Défrichage
 - Piste légère
 - Piste lourde
 - Réserve incendie
 - Tables PV



Echelle : 1:3 500

INNERGEX

Mathieu JULIEN

08/07/2024



Point spécifique à l'éloignement à la RD944 :

Les avis concernant les zones 6, 7, 8, 9 et 10 sont conditionnés à un éloignement de 75 m.

Cette préconisation était liée à la loi Barnier qui fixe une distance de 75 m de recul par rapport aux routes classées à grande circulation. Cependant, n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables soustrait les centrales solaires de cette interdiction de construction à moins de 75 m d'une route classée à grande circulation (article 34 de la Loi qui modifie l'article L. 111-7 du Code de l'urbanisme).

Une simple marge de recul de 10 m par rapport à l'axe et 5 m par rapport à l'alignement devra être respecté (tout comme la zone 5). Ces distances sont ainsi respectées pour toutes les zones concernées.

Point spécifique à la quantification du trafic :

En phase travaux :

Le trafic engendré par la construction de la centrale est de deux types : l'acheminement du matériel ainsi que la mobilité des équipes de construction.

Concernant l'acheminement du matériel pour la totalité des neuf centrales, le trafic engendré est estimé à environ 600 poids-lourds. Cela comprend notamment l'acheminement des modules, des structures, des câblages, des onduleurs et postes de transformation.

Cela ne prend cependant pas en compte les possibles forages béton si les études géotechniques concluaient à la nécessité de ces dernières sur quelques secteurs spécifiques de la zone. Sept toupies seraient alors nécessaires par MW nécessitant un tel traitement.

En phase exploitation :

En phase exploitation, le trafic se limitera à des camionnettes. Une centaine d'interventions par an seront nécessaires pour l'exploitation de la centrale dans sa globalité (9 sous-centrales).

Conséquences sur l'évolution du Dossier de Demande de Permis de Construire :

Les conséquences de la modification des accès aux zones 6 et 7 résultent uniquement d'une modification des surfaces de pistes.

Ainsi, par rapport au Dossier de Demande de Permis de Construire :

- 113 m² de piste bicouche sont créées
- 1 832 m² de pistes lourdes sont créées
- le renforcement de 3 116 m² est évité
- la création de 271 m² de pistes légères est évitée